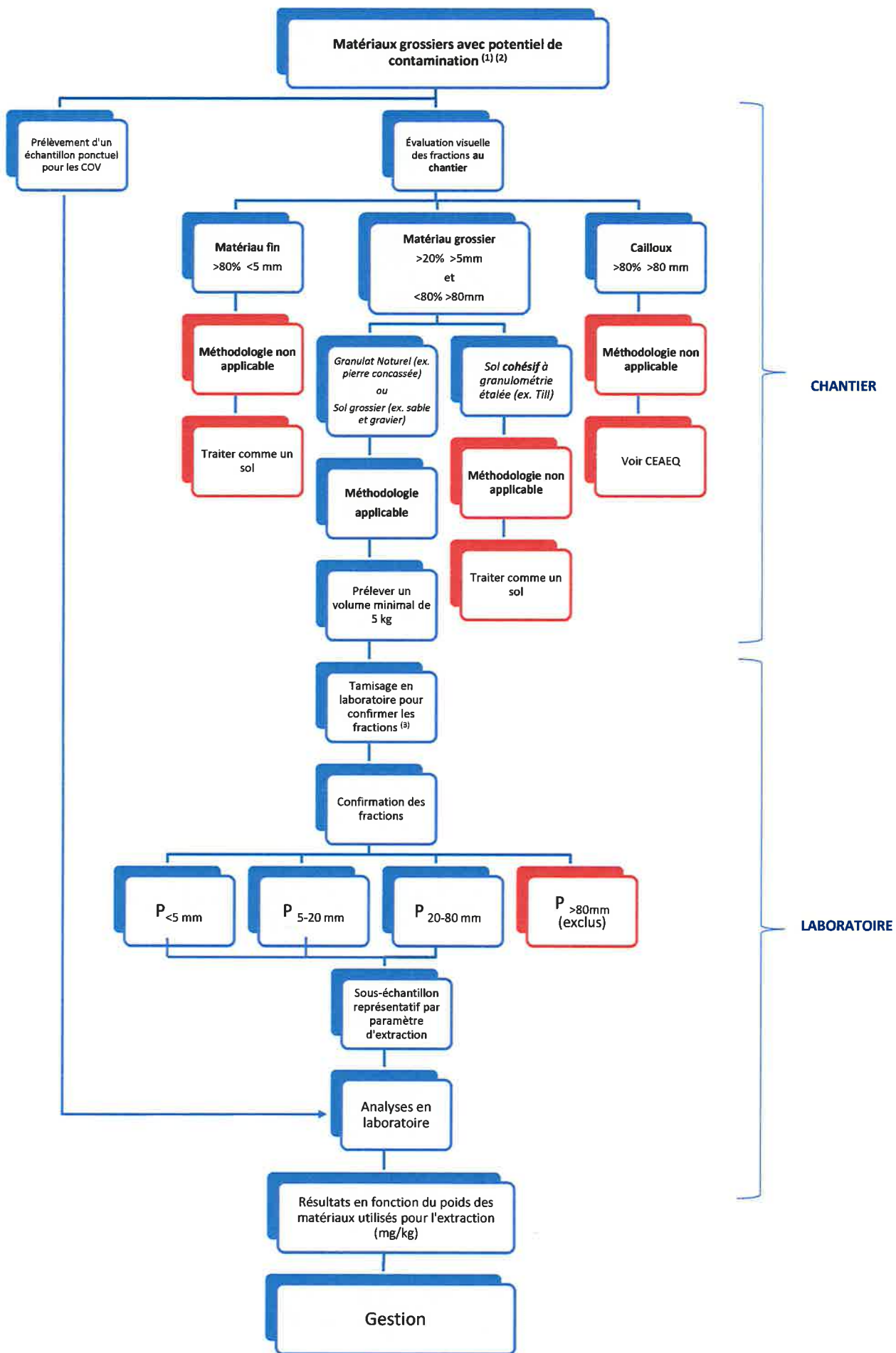


MÉTHODOLOGIE POUR L'ANALYSE REPRÉSENTATIVE DES MATÉRIAUX GROSSIERS



NOTES

⁽¹⁾ L'échantillon ne doit pas contenir > 20% de matières résiduelles (ex. granulats de béton, mâchefers, scories, MRD)

⁽²⁾ Pour obtenir un échantillon représentatif et de volume suffisant, une méthode d'échantillonnage par tranchée de reconnaissance est nécessaire, à moins que l'on soit en contexte de réhabilitation.

⁽³⁾ Assurer la décontamination des équipements de tamisage et quartage (avant et après)